an 8

HYMNES A LA LIBERTÉ ET A LA CONCORDE,

Pour la célébration de la Fête du 14 Juillet, *an 8, dans le Temple des Fêtes nationales de la ville d'Auxerre.*

HYMNE A LA LIBERTÉ.

IDOLE des grands cœurs, adorable immortelle,
Sous ton arbre chéri (tu revois tes enfans;) *bis.*
Ce peuple qui t'invoque, à ton culte fidèle,
Revient t'offrir un pur encens. *bis.*



DEUX lustres écoulés, ô LIBERTÉ sacrée,
Le Français généreux (s'est rangé sous ta loi.) *bis.*
Au creuset du malheur son ardeur épurée,
Est aujourd'hui digne de toi. *bis.*



LIBERTÉ, parmi nous, ta puissance affermie,
N'a rien à redouter (des rigueurs du destin.) *bis.*
Aux champs de Maringo, le Héros d'Italie,
Ne plaidait pas ta cause en vain. *bis.*



QUELLE gloire vaudrait celle que s'est acquise
Le Chef de nos Guerriers, (en défendant tes droits?) *bis.*
Par l'effort de son bras, la paix deux fois conquise,
Surpasse les plus grands exploits. *bis.*



POSE les fondemens de l'auguste Colonne,
Où vont être transmis (à la postérité,) *bis.*
Les noms chers à jamais des enfans de l'Yonne,
Morts pour toi, sainte LIBERTÉ. *bis.*



Cette Strophe sera chantée en chœur.

CONCORDE, LIBERTÉ, que tout céde à vos charmes;
Rendez, il en est tems, (le calme à notre cœur;) *bis.*
Et faites qu'à dix ans, et de gloire et d'allarmes,
Succède un siècle de bonheur. *bis.*



HYMNE A LA CONCORDE.

TOUCHANTE Déïté, charme des cœurs sensibles,
CONCORDE qui nous fais (nos loisirs les plus doux,) *bis.*
Nos ames à la haîne enfin inaccessibles,
T'appellent au milieu de nous. *bis.*



TON funeste ennemi, le démon de la guerre,
A de son feu cruel, (trop su nous consumer.) *bis.*
Nous n'avons que deux jours à passer sur la terre;
Qu'il en soit un pour nous aimer! *bis.*



AH! puisse le Vainqueur, que l'Europe contemple,
Nous rendre des plaisirs (trop longtems oubliés!) *bis.*
Et puisse-t-il, rouvrant les portes de ton Temple,
Enchaîner la haîne à tes pieds! *bis.*



ENTENDS-LE s'écrier, ce Héros invincible:
« Guerre au crime, indulgence (à qui fut égaré;) *bis.*
« Et qu'il ne soit enfin permis d'être inflexible,
« Qu'au mortel qui n'a point erré. » *bis.*

---

par Mr bernard d'héry.

A AUXERRE, de l'Imprimerie de BAILLIF, an 8.

